



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 novembre 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 38, rue Martel, et désigné sous le numéro de lot 4 743 570.

La dérogation vise à autoriser l'aménagement d'un logement d'appoint à l'étage d'un bâtiment résidentiel unifamilial, alors que le règlement exige qu'il soit localisé au sous-sol ou au rez-de-chaussée. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est le paragraphe c) de l'article 6.1.9 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier